

Congé paternité : l'Assemblée nationale vote le passage à 28 jours



La durée du congé de paternité va doubler et passer à 28 jours. Cette décision a été votée à la quasi unanimité ce vendredi 23 octobre à l'Assemblée nationale. Ce dispositif va entrer en vigueur au 1er juillet 2021.

Avec Atlantico
Rédaction

La durée du congé paternité va donc être étendue suite au vote de vendredi à l'Assemblée nationale. Ce congé va doubler et passer à 28 jours. Ce dispositif entrera en vigueur au 1er juillet 2021.

En première lecture, les députés ont adopté par 63 voix pour et deux abstentions cette mesure phare du projet de budget de la sécurité sociale pour 2021. L'Élysée avait annoncé ce doublement du congé paternité le 22 septembre.

Emmanuel Macron avait également annoncé, dans un message publié sur Instagram et Facebook Watch, qu'il y aurait "7 jours obligatoires" dans ce congé d'un mois.

Selon la présidence, "cette réforme va permettre à la France de passer d'une position médiane en Europe au peloton des pays de tête, avec l'Espagne, la Suède, la Norvège ou le Portugal".

L'allongement du congé de paternité sera financé par la Sécurité sociale pour un coût lui aussi doublé et estimé à plus de 500 millions d'euros en année pleine. Les trois jours du congé de naissance seront toujours à la charge de l'employeur. Les 25 autres jours seront indemnisés par la Sécurité sociale.

Les députés ont adopté également un amendement pour avancer le versement de la prime de naissance au septième mois de grossesse.

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée nationale a voté le passage de 10 à 16 semaines du congé des familles adoptant un enfant, pour "l'accueillir dans les meilleures conditions". L'amendement vise les familles adoptantes n'ayant pas d'enfant ou un enfant à charge. Les autres durées de ce congé, notamment celle de 18 semaines pour les familles ayant déjà deux enfants à charge ou plus, ne sont pas modifiées.